

a pris beaucoup de temps; j'ai même craint qu'il ne «tue» le bill de l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp).

Je félicite quand même le parrain du bill C-8 préconisant la construction d'un élévateur à grain public à Tisdale. Je suis cependant surpris qu'ils en aient un aussi pressant besoin. Son gouvernement a eu toutes les occasions possibles de bien servir la Saskatchewan. Le député était-il assez gêné avec son chef pour ne pas pouvoir lui exposer ses besoins? C'est la farce de l'opposition qui vient à peine de perdre le pouvoir, lequel semblait trop lourd pour elle.

L'honorable député invoque l'argument de la réduction possible des prix à l'exportation. Nous en sommes, nous du Québec, mais nous nous demandons encore pourquoi le parti conservateur n'a pas agi dans ce sens?

M. l'Orateur: A l'ordre...

(Traduction)

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Conformément à l'entente intervenue au sujet de mon bill, je l'ai retiré, avec l'assentiment de la Chambre. Je l'ai fait à contre-cœur, mais ce débat d'une heure n'en a pas marqué l'enterrement. Ce n'est que la naissance d'un nouveau projet, dont je reparlerai au cours des heures qui vont suivre.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député retire son bill?

Des voix: D'accord!

(Le bill est retiré et rayé du *Feuilleton*.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures et que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, un ami a eu l'obligeance de me passer mon horoscope d'aujourd'hui, qui me recommande de ne pas m'inquiéter au sujet de questions financières. Je ne crois pas que cet horoscope puisse me convenir en ce moment, car en présentant aujourd'hui le premier budget du nouveau gouvernement, je sais que j'ai le devoir d'exposer

franchement ce qu'étaient la situation quand nous avons accédé au pouvoir. Je dois, d'autre part, demander aux honorables députés et à tous les Canadiens de regarder cette situation bien en face. Il me restera ensuite à définir les mesures grâce auxquelles nous espérons remettre de l'ordre dans nos affaires nationales.

Ce budget, éminemment réaliste, exige que nous, au Canada, voyions les choses comme elles sont. Seule une attitude honnête nous permettra de préparer un avenir excitant et prospère. Si nous nous détournons de la réalité, si nous nous dérobonz aux initiatives et aux décisions indispensables, nous devrons bientôt en subir les conséquences.

Je voudrais, pour commencer, signaler en quelques mots l'importance de la présentation annuelle du budget, et étudier ensuite notre conjoncture économique.

Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, prenons le budget très au sérieux. A nos yeux, c'est un événement annuel extrêmement important sur le plan national. Le gouvernement doit soumettre au Parlement et au public une estimation détaillée de la situation financière et économique du pays, et esquisser les programmes économiques et financiers à long et à court termes qui pourront résoudre les problèmes et traduire les projets dans la réalité concrète. Par-dessus tout, l'exposé budgétaire permet au Parlement d'analyser l'état des comptes de la nation. Cet examen ne peut et ne doit pas être évité ou différé.

Le dernier débat budgétaire qui a eu lieu en cette enceinte remonte à près de deux ans. Je rappelle aux honorables députés que la Chambre avait été saisie des prévisions budgétaires de six ministères seulement au cours de l'année financière close le 31 mars 1963, et que ces prévisions n'ont même pas été votées. Beaucoup trop longtemps, nous avons puisé dans les crédits provisoires et recouru aux mandats du Gouverneur général. En quatorze mois, le gouvernement a dépensé plus de 5 milliards de dollars sans autre autorisation du Parlement que les mandats et les crédits provisoires.

Durant la précédente législature, il n'était pas de critiques plus sévères de cette formule que nous, assis aujourd'hui de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons élevé, dans cette enceinte même, de vigoureuses protestations, et quand le Parlement a été dissous, nous avons sollicité sur ce point l'opinion des électeurs. Les résultats indiquent qu'à leurs yeux on avait trop tardé à faire devant le Parlement l'exposé de la situation financière et économique de la nation. Ce soir, les honorables députés entendront cet exposé.

L'année 1962 mérite d'être marquée d'une pierre blanche dans l'histoire économique du Canada. Elle a connu une crise des changes,

après cinq années de marasme, et elle a vu adopter un taux fixe de change pour le dollar canadien, trois semaines après que le gouvernement de l'époque eut affirmé qu'il n'adopterait pas une mesure de ce genre.

Malgré la crise des changes, et peut-être en partie à cause d'une dévaluation trop longtemps repoussée, en 1962 le Canada a progressé par rapport à l'année précédente. Cette amélioration a surtout été évidente dans notre secteur industriel, bien que le secteur agricole ait bénéficié d'un relèvement des revenus et d'une extension des surfaces cultivées. On trouvera les détails voulus dans les documents budgétaires déposés mardi dernier.

Nous constatons avec satisfaction que les perspectives de l'agriculture et de l'industrie sont encourageantes pour l'année en cours.

Une voix: Et les prix?

L'hon. M. Gordon: J'y arriverai. Mais gardons-nous bien cependant de trop nous féliciter des améliorations déjà constatées. Depuis six ans, notre taux global de croissance a été très insuffisant. La cadence des nouveaux investissements s'est ralentie. Nous avons subi de lourds déficits dans notre balance internationale des paiements et, chose essentielle, nous avons souffert d'un chômage permanent.

Tous ces problèmes sont liés entre eux et en résoudre un, c'est aider à les résoudre tous. Ainsi, le déficit de notre balance internationale des paiements sur le compte courant a oscillé autour de 1.2 milliard de dollars au cours des six années précédentes. Cela signifie que nous avons importé des marchandises et des services que nous aurions dû nous procurer chez nous et que nous n'avons pu trouver à l'étranger les débouchés voulus pour nos exportations. Si cette situation avait été redressée, une production accrue aurait pu créer au bas mot 150,000 emplois, ce qui aurait pallié notre chômage.

Les nouveaux investissements exigés par ce relèvement de la production et de l'emploi, ainsi que ce relèvement même, auraient gonflé les recettes de l'État et réduit d'autant les déficits budgétaires.

Je pourrais m'étendre longuement sur les difficultés auxquelles nous nous heurtons et exposer les solutions possibles de caractère purement économique. Cependant, je demande aux honorables députés la permission de m'exprimer, ce soir, en termes plus humains, et d'évoquer les drames qui dérivent fatalement d'une conjoncture économique médiocre et d'une mauvaise administration de la chose publique.

Il n'est guère de régions du Canada, il n'est guère de circonscriptions, qui ne souffrent d'un chômage endémique. La plupart des

honorables députés connaissent des hommes, des femmes, des familles entières, dont l'existence et l'avenir sont compromis par une longue attente pour des emplois inexistantes.

Ma propre circonscription de Toronto-Davenport renferme un nombre extrêmement élevé de chômeurs. Beaucoup de ses habitants sont des émigrés de fraîche date, qui n'ont pu se familiariser encore complètement avec la langue et les mœurs de leur nouvelle patrie. Ils sont mal placés dans leur lutte pour une vie convenable. On trouve des conditions comparables, je crois, dans la plupart des autres circonscriptions du pays.

Ce chômage généralisé et persistant est un mais qu'il faut vaincre. Jeunes ou vieux, tous les Canadiens doivent être capables de trouver un emploi et de contribuer, par leur travail et leur épargne, au bien-être de leur famille, de leur collectivité et du pays tout entier. C'est là un des principes fondamentaux de la philosophie libérale, et nous voulons nous consacrer à sa réalisation.

Le gouvernement actuel est d'avis que le chômage est le plus grave problème intérieur auquel le Canada doit faire face aujourd'hui. Je passerai brièvement en revue les mesures que nous prenons pour le combattre.

La Chambre a été saisie d'une mesure prévoyant la création d'un ministère de l'Industrie. Ce nouveau ministère contribuera à résoudre, à longue échéance, les problèmes de notre économie nationale, en encourageant activement la création de possibilités d'emploi dans nos industries de fabrication. Son objectif consistera à veiller à ce que nous produisions davantage d'articles manufacturés pour l'exportation et pour nos propres besoins, à l'intérieur du pays, et que nous y transformions une plus grande partie de nos ressources naturelles.

Le ministre désigné pour assumer le nouveau portefeuille a déjà eu des entretiens préalables avec les personnalités dirigeantes de l'industrie automobile, tant dans le domaine de l'assemblage que de la fabrication des pièces. Ces pourparlers avaient pour objet d'assurer la production, au Canada, d'un volume plus considérable de pièces et de parties composantes d'automobiles pour les incorporer dans des voitures canadiennes et pour l'exportation. La valeur de nos importations nettes de pièces et de parties composantes d'automobiles dépassera probablement, cette année, 400 millions de dollars. L'objectif des années à venir sera de beaucoup réduire ces importations nettes. Le gouvernement compte sur l'entière collaboration de l'industrie pour le réaliser.

Les entretiens avec les représentants de l'industrie automobile seront suivis de pourparlers avec les dirigeants d'autres industries canadiennes afin d'obtenir des résultats analogues. En cherchant à créer de nouvelles possibilités d'emploi et à renforcer notre économie, nous ne nous contenterons pas de demi-mesures. Partout où s'imposent des changements importants de notre structure industrielle, nous les encouragerons énergiquement.

Il importe que les nouvelles possibilités d'emploi que nous essayons d'obtenir dans l'économie canadienne, et les nouveaux placements requis pour les créer, s'orientent, dans la mesure des possibilités pratiques, vers les régions d'expansion ralentie et de main-d'œuvre excédentaire. À cette fin, l'Agence spéciale de développement régional cherchera, au sein du ministère de l'Industrie, à encourager les nouveaux placements dans les régions où ils seront le plus utiles.

Les provinces atlantiques constituent une région d'expansion plus lente qui, pendant bien des années, n'a pas suffisamment participé à notre progrès économique. La Chambre sera invitée à renforcer l'Office d'expansion économique de la région atlantique, en créant un fonds représentant un fort montant de capitaux. Ce fonds permettra à l'Office d'encourager, de son propre chef, le placement de capitaux.

Les conséquences pour l'économie des mesures importantes que je viens d'exposer ne se feront entièrement sentir que d'ici quelques années. Les prêts consentis par l'Office de développement et de prêts municipaux sont censés avoir des résultats plus rapides. Cette influence commencera à se faire sentir de 6 à 12 mois après l'adoption de la mesure envisagée par le Parlement. Les prêts en question devraient entraîner une forte augmentation des placements en capital social, et de l'emploi qui s'ensuit.

Parmi les moyens envisagés pour combattre le chômage, je proposerai, dans la soirée, un certain nombre de mesures propres à encourager les placements de capitaux par la stimulation financière du secteur privé de l'économie.

Outre les mesures à long et moyen terme, je crois devoir mentionner les diverses mesures envisagées par le gouvernement pour accroître le nombre des emplois l'hiver prochain.

Nous avons déjà proposé d'augmenter la proportion de l'aide aux travaux d'hiver dans des régions désignées. Cette mesure tend aussi à diminuer le chômage en encourageant les placements en équipement social, surtout dans les régions, et au moment où le chômage sévit le plus.

Au début de cette semaine, mon collègue, le ministre du Travail, a annoncé qu'il allait proposer un programme destiné à diminuer le chômage d'hiver en encourageant la construction d'habitations durant les mois où l'activité du bâtiment atteint son plus bas niveau. Ce programme s'appliquera à l'habitation rurale autant qu'à l'habitation urbaine.

Le ministre a annoncé, en outre, qu'il proposera l'expansion du programme actuel destiné à donner une nouvelle formation aux chômeurs, en collaboration avec les provinces. Il a annoncé aussi qu'on proposerait un nouveau programme tendant à encourager la formation élémentaire et à accentuer la formation des apprentis, ainsi que la réadaptation de ceux qui ont du travail mais dont l'emploi est menacé par l'évolution industrielle.

Un aspect du problème du chômage préoccupe plus particulièrement le gouvernement: les difficultés qu'éprouvent toujours les travailleurs d'un certain âge à trouver un emploi stable, après avoir chômé quelque temps. L'amélioration des niveaux d'emploi en général et le redressement des difficultés régionales ne semblent pas suffisants pour venir à bout de ces difficultés. Il faudra faire davantage pour liquider le problème que pose ce «noyau irréductible» de chômeurs.

La Chambre sera donc invitée à voter un crédit supplémentaire qui permettra de verser une prime spéciale à tous les employeurs, autres que les gouvernements ou les municipalités, qui augmenteront cet hiver d'une façon déterminée le nombre de leurs employés au-dessus d'un niveau de base. La prime sera versée à celui qui engage des travailleurs de 45 ans ou plus qui, au cours des neuf derniers mois, ont passé six mois en chômage et qui, au moment de leur engagement, ne touchent ni prestations d'assurance-chômage ni pension. La prime sera versée à la condition que l'employeur permette au travailleur d'acquérir une formation suffisante selon des modalités reconnues. La prime s'établira, pour chaque mois de travail, à 50 p. 100 du salaire ou à \$75, si ce dernier montant est le moins élevé, et elle sera maintenue durant au plus douze mois. Il est proposé que ce programme s'applique aux travailleurs engagés entre le 1^{er} novembre de cette année et le 31 janvier, l'an prochain.

Les honorables députés savent trop bien ce qu'il en coûte à notre pays de laisser chômer des travailleurs, surtout durant de longues périodes. Les frais encourus comprennent d'importantes prestations de bien-être, sans parler des frais, bien plus importants encore, que représentent le manque à produire de

notre économie, les souffrances et les frustrations personnelles pour les personnes en cause.

La solution que je viens de proposer pour remédier au chômage durable et «irréductible» est nouvelle et ne va pas sans risques ni difficultés. Elle exigera une administration prudente ainsi que des mesures de protection contre les abus possibles. Son objectif particulier est d'aider ce groupe d'hommes et de femmes qui ont le plus besoin qu'on leur donne la chance de gagner leur vie et celle de leur famille. Ces gens méritent une chance.

Si le chômage est le principal problème intérieur du Canada à l'heure actuelle, il ne faut pas perdre de vue les autres problèmes qui l'accompagnent. Le plus grave est le déficit continu de nos paiements internationaux. Les déficits budgétaires du gouvernement fédéral suscitent aussi de l'inquiétude.

Avant d'aborder la question de notre balance des paiements, qu'il me soit permis de résumer d'abord nos opérations internationales des dix dernières années.

Au cours de la période, nos importations de marchandises, y compris les biens de production et les biens de consommation, l'ont emporté par 2 milliards de dollars sur nos exportations de marchandises pendant cette période. Au chapitre des voyages, nous avons dépensé 1.4 milliard de plus à l'étranger que les étrangers n'ont dépensé chez nous. Une montée en flèche des importations de capitaux sous forme d'investissements étrangers directs et indirects a entraîné des versements à l'étranger en intérêts et dividendes qui ont excédé de 4.2 milliards nos recettes de même nature. D'autres opérations financières ont encore accru notre déficit de 2.5 milliards de dollars.

Globalement, nos ventes de biens et de services à l'étranger et le revenu provenant de placements à l'étranger ont été inférieurs de 10 milliards à nos achats et paiements.

Les conséquences de ce déficit causent de graves inquiétudes au Canada. Les journaux, les économistes, les hommes d'affaires et le grand public en ont abondamment parlé. On se rend parfaitement compte que si les déficits continuent à ce rythme, nous risquons qu'une partie de plus en plus grande de notre économie ne soit maîtrisée par des étrangers. Si nous laissons ces déficits s'accumuler, nous risquons de perdre l'héritage que nos pères nous ont légué aux prix de tant de labeur.

Une analyse du problème démontre clairement que pour surmonter les obstacles nous devons concentrer notre attention sur nos échanges de marchandises. Tout au cours de notre histoire, nous avons toujours accusé un déficit commercial considérable dans nos échanges avec les États-Unis, tant au chapitre

des marchandises que des éléments invisibles. Ce déficit a été, selon le moment, plus ou moins compensé par l'excédent de nos échanges avec le reste du monde. Depuis deux ans, nous avons eu, pour l'ensemble, de faibles excédents commerciaux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Gordon: Je ne comprends pas pourquoi nos vis-à-vis se réjouissent de la chose; nos excédents commerciaux auraient dû être bien plus considérables.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Gordon: Il nous faut non seulement maintenir ces excédents, mais les accroître sensiblement par une hausse de nos exportations et le remplacement efficace de certaines importations. Une telle augmentation, non seulement aidera à résoudre le problème de la balance des paiements, mais encore contribuera à résoudre le problème connexe du chômage.

Nous devons maintenant jeter un regard sur les déficits budgétaires du gouvernement fédéral dont la série s'allonge. Neuf des onze premières années de l'après-guerre se sont soldées par des excédents budgétaires, et la dette nette du gouvernement fédéral a été diminuée de 2.4 milliards de dollars. Au cours des dernières années, toutefois, notre revenu ne nous a pas permis de faire face aux dépenses, par suite du ralentissement de la croissance économique et du haut niveau de chômage. Les gros déficits des six dernières années ont fait monter notre dette nette de 2.9 milliards de dollars, presque de 3 milliards.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'examiner en détail le pour et le contre du financement déficitaire. On peut justifier les déficits du gouvernement en période de crise ou de régression économique, quand les ressources du pays sont sous-exploitées, à conditions toutefois que les dépenses et les recettes soient employées de façon à stimuler l'économie et à fournir plus d'emplois. Malheureusement, les déficits budgétaires des dernières années n'ont pas fait l'objet d'une telle planification. De ce fait, et parce que le gouvernement d'alors semblait incapable de régler nos problèmes financiers et économiques, la confiance en l'économie canadienne en a souffert, aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

Depuis les élections, la confiance renaît.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

M. Gaffney: Il le dit sans sourciller.

L'hon. M. Gordon: Mais si nous voulons donner raison à ceux qui se sont repris à espérer et si la confiance doit se maintenir,

il importe de commencer par mettre nos affaires en ordre, c'est-à-dire tendre vers un budget équilibré et un haut niveau de l'emploi. C'est maintenant qu'il faut faire le premier pas en ce sens.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé avec franchise de notre problème du chômage, du problème de la balance déficitaire des paiements internationaux et du problème de nos déficits budgétaires fédéraux.

Or le remède à ces problèmes ne réside ni dans une politique d'isolement, ni dans un repliement sur soi-même en feignant d'ignorer les courants du progrès et les changements qui se produisent autour de nous. Rappelons-nous que nous sommes une grande nation commerçante dont les entreprises dépendent de nos bonnes relations avec nos amis dans le monde entier. Gardons-nous, aux premiers signes de difficultés économiques, d'ériger tant bien que mal des barrières douanières contre des marchandises importées, des idées et des obligations venant de l'extérieur et n'allons pas fermer les yeux devant la réalité. Ce serait nous diriger vers le marasme.

Pour nous engager dans la voie de l'avenir, sur le chemin de la prospérité, de la fierté nationale, il faut exiger que nous collaborions pleinement avec le monde qui nous entoure tant en matière économique que dans tous autres domaines. Il faut que nous sachions développer notre commerce extérieur, de concert avec nos amis. Rejetant tout isolement, il faut que nous suivions la tendance vers la collaboration internationale et vers l'échange plus libre de biens et de services. Il faut aussi que nous participions intégralement à ces nouveaux mouvements et que nous l'adaptions à nos meilleurs intérêts.

Telles sont les idées, la pensée économique générale si vous voulez, du gouvernement libéral actuel. C'est notre but de concrétiser ces idées.

Je parlerai dans quelques instants de l'efficacité et de l'économie au sein du gouvernement.

Une voix: Nous attendons encore.

L'hon. M. Gordon: Un peu de patience.

Mais, dans le secteur privé, le besoin d'accroître l'efficacité et la productivité se fait sentir au même degré. Si l'on veut augmenter notre niveau de l'emploi et être moins assujéti au capital étranger, il nous faut lutter avec succès pour avoir notre place sur les marchés du pays et de l'étranger. Pour s'emparer de ces marchés et les garder, l'entreprise privée et l'État et le travail doivent savoir où nous allons, non seulement d'un mois ou d'une année à l'autre, mais plusieurs années à l'avance. C'est pourquoi le Conseil

économique du Canada qu'on se propose d'instituer favorisera non seulement le gouvernement canadien, mais encore les travailleurs canadiens et l'entreprise canadienne.

Après cette récapitulation de nos principaux problèmes, j'aimerais énoncer brièvement la ligne de conduite du gouvernement en divers domaines importants. Un mot, tout d'abord, de la politique monétaire.

Le gouvernement du jour est favorable à des conditions de crédit qui encourageront l'expansion économique, mais je n'oublie pas pour autant, il va sans dire, que nous devons sans cesse tenir compte de l'équilibre des échanges commerciaux. Le gouverneur de la Banque du Canada a nettement déclaré, dans ses discours, qu'il partage ces vues. Depuis que je suis ministre des Finances, le gouverneur et moi-même n'avons cessé de nous consulter l'un l'autre de très près. Je compte que nous allons poursuivre ces consultations.

J'ai une autre observation à formuler au sujet des rapports entre la Banque du Canada et le gouvernement. En dernière analyse, c'est le gouvernement qui doit assumer la responsabilité à l'égard de la politique monétaire et de ce qui a trait à tous les aspects de la politique économique du pays. C'est un point sur lequel on ne saurait se méprendre. En même temps le gouvernement reconnaît que cela ne relève aucunement la Banque de ses propres responsabilités en ces matières.

Dans l'ensemble, je souscris aux opinions que le gouverneur actuel de la Banque a exprimées à ce sujet peu après son entrée en fonctions. La commission royale d'enquête sur les banques et la finance étudiera sans doute s'il y a lieu de modifier la loi sur la Banque du Canada afin de faire la lumière sur ces questions. De son côté, le gouvernement étudiera soigneusement toute recommandation que pourra formuler la commission. Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'estime qu'aucun arrangement statutaire ne fonctionnera de façon satisfaisante à moins qu'il n'y ait consultation étroite et constante entre le gouvernement et la Banque du Canada. Or j'ai déjà indiqué clairement que c'est ce qui existe en ce moment.

Il y a un peu plus d'un an, le gouvernement a décidé de stabiliser le taux du change du dollar canadien. Je ne m'arrêterai pas ici sur les causes de la crise des devises qui a porté le gouvernement à prendre une telle décision, je devrais dire plutôt que je ne m'y arrêterai pas ce soir—mais je tiens à dire que le présent gouvernement se propose de maintenir le taux du change à son niveau actuel.

Je passe maintenant aux relations fiscales entre le gouvernement central et les provinces, mais je ne m'attarderai pas sur le sujet, puisque le premier ministre a annoncé que le gouvernement se propose de convier les provinces à une conférence afin d'étudier la question à fond.

D'après le sommaire de la situation financière du Canada que je donnerai dans quelques instants, on verra que le gouvernement fédéral a autant besoin de sources de revenus que les provinces. Le présent gouvernement n'adopte pas une attitude rigide concernant le partage des impôts. L'histoire a démontré qu'il est possible de faire des redressements en ce qui a trait aux recettes et aux responsabilités. Mais, il va sans dire que le gouvernement central doit tenir compte de ses propres besoins lorsqu'il cherche à alléger le fardeau qui pèse sur les Trésors provinciaux.

Un autre facteur entre en cause. Il incombe tout particulièrement au gouvernement central d'assurer que la production et l'embauche sont satisfaisantes partout au pays. La politique fiscale est un moyen important d'atteindre cette fin. La plupart des gens conviendront, j'en suis sûr, que le gouvernement fédéral ne pourrait exercer autant d'influence sur l'activité économique du pays, par l'intermédiaire de la politique fiscale, s'il cédait une bonne part de ses recettes actuelles, fût-ce en échange de responsabilités financières équivalentes.

Toutefois, malgré les difficultés propres aux relations fédérales-provinciales en matière d'imposition, je suis d'avis que les arrangements actuels peuvent être améliorés. Cela devrait toujours s'accomplir selon la lettre et l'esprit de notre constitution. Nous allons tâcher d'apporter une telle amélioration.

J'aimerais aborder maintenant la question de la propriété et de la régie de l'industrie canadienne par des non-résidents. D'après les chiffres les plus récents compilés par le Bureau fédéral de la statistique, en 1959, 57 p. 100 de notre industrie de fabrication, 75 p. 100 de notre industrie du pétrole et du gaz naturel et 61 p. 100 des autres opérations minières et affinage des métaux au Canada étaient sous la domination de non-résidents. Tous ceux qui lisent les rubriques financières dans nos journaux ne sont pas sans savoir que ces proportions ont bel et bien augmenté depuis ce moment-là, c'est-à-dire depuis 1959. Rien que la prise de possession de la *Canadian Oil*, de l'*Atlas Steel*, de la *Royalite* et de *Bailey Selburn* au cours des douze derniers mois aura eu d'importantes répercussions.

Les relations de notre industrie avec l'étranger procurent des avantages appréciables à

[L'hon. M. Gordon.]

notre pays. Les placements directs de capitaux étrangers au Canada nous ont permis d'atteindre un niveau de vie relativement élevé beaucoup plus rapidement que nous n'aurions pu y parvenir autrement. Il importe de ne jamais l'oublier. Mais nous devons reconnaître que l'ampleur de la propriété et de la mainmise par des non-résidents qui en est résultée au Canada dépasse de beaucoup ce que l'on constate dans d'autres pays parvenus au même point de leur développement industriel.

En raison de cet état de choses, nous avons lieu d'être fiers des bonnes relations qui ont régné avec les détenteurs de capitaux étrangers au Canada. Ces relations se fondent sur le traitement équitable de ceux qui ont placé leurs capitaux au Canada en toute bonne foi. Ces gens doivent être traités équitablement, et ils continueront de l'être.

Nous aurons encore besoin d'apports nets considérables de capitaux étrangers pendant bon nombre d'années à venir si nous voulons éviter d'autres difficultés relativement au taux du change et accroître raisonnablement notre niveau de vie. Telle est la réalité au Canada, et ce serait le comble de la folie que de n'en pas tenir compte. On a beaucoup parlé, toutefois, et on se préoccupe fort dans tout le pays de la domination toujours croissante de l'étranger sur l'industrie canadienne. Traitant des relations canado-américaines dans le *Post* de Washington du 16 mai dernier, Walter Lippman déclarait ceci :

Après m'être entretenu avec certains Américains qui ont des parts d'intérêt au Canada, j'ai eu l'impression qu'ils commencent à se rendre compte combien est peu souhaitable et peut-être dangereuse la domination excessive des États-Unis sur l'industrie canadienne. J'espère que cette remarque ne fâchera personne. Il n'est pas du tout question de confiscation ni de nationalisation. Mais le fait que les États-Unis ont la haute main sur plus de la moitié des capitaux investis dans l'industrie canadienne est une cause constante d'irritation. Le problème ne sera pas résolu au moyen de dispositions législatives ou d'un traité, mais grâce aux efforts spontanés des capitalistes américains, de concert avec leurs associés canadiens. Le Canada est un pays où un tel problème peut être abordé calmement, en tenant compte lucidement des intérêts mutuels des deux parties.

Il y aurait peut-être lieu, en l'occurrence, que j'explique comment, de l'avis du gouvernement, nous pourrions réussir à maintenir de bonnes relations avec les capitalistes étrangers.

Nous estimons que l'industrie canadienne, d'où qu'elle soit dirigée, devrait être exploitée en tenant compte comme il se doit des intérêts des Canadiens et de l'économie canadienne. Cela signifie que les matières premières du Canada devraient être transformées le plus possible dans notre pays, afin de créer des emplois pour les Canadiens et d'aider à

la prospérité de notre pays. Cela veut dire que nous devons nous appliquer à trouver des marchés d'exportation où qu'ils soient, sans nous soucier des intérêts des sociétés mères ou associées à l'étranger. Cela signifie que l'industrie dans ce domaine devrait s'efforcer résolument d'acheter ses matières brutes, ses pièces composantes et ses fournitures à des sources canadiennes lorsque celles-ci soutiennent la concurrence.

C'est dire que l'industrie devrait faire appel autant que possible à des sociétés canadiennes de services. Je songe en ce moment aux ingénieurs, aux architectes et membres des professions libérales, aux compagnies canadiennes d'assurance et de publicité et aux experts-conseils canadiens de toutes sortes.

C'est dire que l'industrie devrait s'efforcer d'accroître au Canada toutes les fonctions industrielles qu'elle y peut bien remplir; je songe en particulier au développement de la recherche et du dessin industriel de base. C'est dire que l'industrie devrait chercher à fournir les meilleurs avantages aux employés canadiens à tous les échelons, y compris le personnel de direction, ainsi que le personnel scientifique et technique.

Par-dessus tout, je suis convaincu qu'une association croissante entre les Canadiens et les portefeuillistes étrangers constitue le meilleur moyen de raffermir les relations harmonieuses qui existent avec les sources de capitaux étrangers que nous nous donnons pour objet de préserver. Les portefeuillistes étrangers peuvent stimuler l'essor de cette association en vendant à des Canadiens des participations minoritaires dans leurs entreprises et en élisant un certain nombre d'administrateurs canadiens indépendants pour représenter ces participations.

J'estime qu'il suffit, dans la plupart des cas, de détenir 25 p. 100 du capital-actions pour s'assurer que les Canadiens pourront toujours exprimer leurs opinions lorsqu'il s'agira de prendre des décisions concernant la ligne de conduite de la société. Un pourcentage moindre ne serait probablement pas suffisant pour assurer cette participation; un pourcentage plus élevé ne serait ni nécessaire ni même possible à atteindre dans bien des cas. En fait, dans la plupart des entreprises nouvelles ou qui existent déjà, même cette participation à 25 p. 100 ne saurait être réalisée du jour au lendemain. C'est un objectif qu'il faut s'efforcer d'atteindre sur un certain nombre d'années, mais j'espère que cette période sera relativement courte.

Nous arrivons maintenant au cœur du budget et certains députés, j'en ai peur, n'en seront pas très heureux. Le cœur du budget, c'est l'état de nos dépenses et de nos recettes. Nous allons d'abord examiner le solde de

l'année qui vient de prendre fin, puis les perspectives pour l'année courante, en tenant compte dans une certaine mesure de l'année prochaine, d'après le régime fiscal et les taux d'impôts actuels.

En premier lieu, parlons du solde de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars dernier. Je n'indiquerai que les postes principaux; on trouvera dans les documents budgétaires les chiffres encore provisoires et sujets à modification, du détail des affectations.

Mon prédécesseur, dans son estimation du budget révisé, exposée en octobre dernier, avait prévu un déficit de 570 millions de dollars. C'était une prévision optimiste. Il s'est trouvé que les recettes ont accusé une baisse de 54 millions de dollars par rapport aux prévisions et que les dépenses ont accusé une hausse de 85 millions de dollars. Il semble maintenant que le déficit réel pour l'année dernière ait été de 709 millions de dollars, auquel s'ajoute le déficit de 43 millions de dollars de la Caisse de sécurité de la vieillesse, ce qui donne un déficit global de 752 millions de dollars.

Je dois signaler que ce déficit a été contracté après que l'on eut profité d'un crédit de quelque 75 millions de dollars en recettes non renouvelables provenant de surtaxes tarifaires, dont la légalité a été contestée. J'en dirai davantage là-dessus plus tard.

Il convient de signaler un certain nombre d'autres postes, lorsque l'on fait une récapitulation de la situation financière dont a hérité le nouveau gouvernement. Par exemple, l'état de la Caisse de sécurité de la vieillesse et de la Caisse d'assurance-chômage, les subventions accordées aux chemins de fer et les découverts dans les comptes de pension.

La Caisse de sécurité de la vieillesse, qui était solvable le 1^{er} avril 1962, a accusé un déficit de 43 millions de dollars au cours de la dernière année financière et a été forcée d'emprunter au Fonds du revenu consolidé. D'après les perspectives présentes et notre régime fiscal actuel, la Caisse de sécurité de la vieillesse subirait cette année un autre déficit de 25 millions de dollars et devrait emprunter ce montant supplémentaire.

En 1956, la Caisse d'assurance-chômage contenait plus de 900 millions de dollars. Lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, en avril dernier, la Caisse était en faillite et endettée auprès du Fonds du revenu consolidé.

Afin d'éviter une augmentation du tarif-marchandises ou une grève des cheminots par suite d'une décision relative aux salaires rendue en 1958, le gouvernement précédent avait commencé à verser des subventions spéciales aux chemins de fer. La première

série de versements s'est renouvelée depuis, et nous avons été forcés d'affecter à cette fin 20 millions de dollars dans la présente année financière.

Étant donné la confusion qui régnait sans cesse dans les questions relatives aux chemins de fer, le gouvernement précédent a institué, en 1959, une Commission royale d'enquête sur les transports. Les rapports de la Commission ont été déposés à la Chambre en avril 1961 et en janvier 1962 mais, au lieu d'y donner suite, on a depuis fourni un autre montant annuel de 50 millions de dollars, mesure dite «provisoire» visant à prévenir tout nouveau changement des taux du tarif-marchandises.

Le gouvernement précédent n'ayant pu s'attaquer efficacement au problème des chemins de fer, nous aurons à verser cette année aux chemins de fer des subventions qui atteindront au total 70 millions de dollars.

Au cours de ses six années au pouvoir, le gouvernement précédent n'a affecté aucune somme à l'amortissement du déficit actuariel croissant dans les comptes de pension. Au 31 mars 1957, le déficit non amorti de ces comptes avait été réduit à 139 millions de dollars. Dans son discours du budget de 1957, le ministre des Finances de l'époque, M. Harris, annonçait des mesures visant à réduire encore ce déficit à 89 millions de dollars. Son successeur a refusé d'y donner suite ou de prendre subséquemment des mesures d'amortissement. Par conséquent, et par suite d'augmentations de traitement dans l'intervalle, le déficit dans les comptes de pension s'élève maintenant à 880 millions de dollars.

On pourrait également signaler d'autres questions. Entre autres, la subvention à la construction navale qui a été réduite, à compter du 1^{er} avril dernier, d'une façon qui a donné lieu, dans cette industrie, à une vague soudaine et irrationnelle de dépenses et d'activité qui ne saurait se maintenir. Cette poussée d'activité impose un lourd fardeau au budget de cette année sans comporter quelque avantage continu. Il y a aussi la faillite du festival de Dawson dont mon collègue le ministre du Nord canadien a parlé l'autre jour. Le gouvernement précédent n'a rien prévu pour tenir ses engagements envers la fondation du festival de Dawson. Il a légué ce problème au nouveau gouvernement.

On ne saurait négliger plus longtemps les problèmes que posent la Caisse de sécurité de la vieillesse, la Caisse d'assurance-chômage, les subventions aux chemins de fer et les déficits des comptes de pension. Notre gouvernement a l'intention de s'occuper de toutes ces questions et des autres surprises que lui réserve peut-être la situation financière du pays. On ne gagnera rien en tardant à agir ou en escamotant ces problèmes pour tenter

[L'hon. M. Gordon.]

de les faire oublier. Il faut s'y attaquer et les régler.

Une voix: Un autre livre.

L'hon. M. Gordon: Non, il ne s'agit pas d'un autre livre. Malheureusement, c'est le contribuable canadien qui devra faire les frais de six années de mauvaise gestion de nos affaires.

J'aimerais à présent passer aux recettes et aux dépenses prévues pour l'année financière en cours. Nous avons établi les prévisions de recettes en supposant que le produit national brut sera d'environ 5 p. 100 plus élevé en 1963 que l'année précédente. A cette fin, nous avons prévu une récolte normale, des prix relativement stables et une situation extérieure satisfaisante. Environ un tiers de ce chiffre de 5 p. 100 représente des augmentations de prix qui ont déjà eu lieu par suite de la dévaluation du dollar et des surtaxes à l'importation de l'an dernier. D'après ce qui précède et si la structure de l'impôt restait inchangée, nos recettes s'élèveraient à environ 6,880 millions de dollars, y compris 730 millions de dollars dans la Caisse de sécurité de la vieillesse. Avec votre consentement, j'aimerais verser au compte rendu un tableau indiquant les recettes budgétaires prévues avant les modifications d'impôt et permettant une comparaison avec les recettes de 1962-1963.

Comme il y a un ou deux autres tableaux à présenter, la Chambre consentirait peut-être à ce qu'ils soient déposés en même temps.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: Entendu.

Recettes budgétaires et recettes provenant de la Caisse de sécurité de la vieillesse
(en millions de dollars)

	1962-1963 Prévisions d'octobre	1962-1963 (Provi- soires)	1963-1964 (Prévi- sions avant les modifi- cations fiscales)
Impôt sur le revenu des particuliers	\$1,750	\$1,745	\$1,875 ⁽¹⁾
Impôt sur le revenu des sociétés	1,180	1,183	1,300
Impôt de retenue sur le revenu des non- résidents	125	129	135
Impôt sur les biens transmis par décès	90	87	85
Droits de douane	680	645	585 ⁽²⁾
Taxe de vente	825	806	840
Autres droits et impôts	640	642	675
Total des impôts	5,290	5,237	5,495
Recettes non fiscales	640	639	655
Recettes budgétaires	5,930	5,876	6,150

1962-1963 Prévisions d'octobre	1962-1963 (Provi- soires)	1963-1964 (Prévi- sions avant les modifi- cations fiscales)
--------------------------------------	---------------------------------	--

Recettes provenant
de la Caisse de sé-
curité de la vieil-
lesse

670

691

730

Total des re-
cettes

\$6,600\$6,567\$6,880

NOTA:

1) Après les dégrèvements déjà approuvés à l'égard de la perception par les provinces de l'impôt sur le revenu des particuliers d'environ 45 millions de dollars de plus que l'année précédente.

2) Les prévisions moins élevées au titre des recettes provenant des droits de douane découlent de la cessation des surtaxes à l'importation imposées en juin 1962.

L'hon. M. Gordon: Il est encore plus difficile d'estimer les dépenses budgétaires de cette année que les recettes.

Les budgets principal et supplémentaires de dépenses pour 1963-1964, déposés le 29 mai, plus les décaissements prévus de la Caisse de sécurité de la vieillesse, s'élèvent globalement à 7,300 millions de dollars.

Quand j'ai déposé ces budgets de dépenses, j'ai déclaré que nous avions été contraints de reporter dans notre budget les prévisions de dépenses préparées par le gouvernement précédent. Nous ne sommes pas convaincus que ces prévisions représentent la façon la plus efficace et la plus économique de gérer les affaires de la nation. On a commencé une réévaluation exhaustive de toutes les dépenses de l'État, au cours de laquelle tous les programmes actuels de dépenses seront étudiés; certains seront réduits ou éliminés entièrement. Les résultats initiaux de cette réévaluation se feront sentir dans le prochain budget, mais on n'en ressentira pleinement les effets qu'avec le temps.

Le gouvernement étudie présentement, avec la plus grande urgence, les recommandations de la Commission Glassco. Celles qui seront jugées propres à améliorer l'efficacité du service public ou à apporter des réductions motivées des dépenses seront appliquées le plus tôt possible.

Comme ce fut le cas les années précédentes, nous présenterons d'autres budgets supplémentaires de dépenses avant la fin de l'année financière. Ils porteront notamment sur les nouveaux programmes que le gouvernement mettra en vigueur et qui augmenteront de 70 millions de dollars les sommes dont l'État aura besoin cette année. L'an prochain, alors que ces programmes battront leur plein, l'augmentation sera sensiblement plus importante.

Les dépenses encourues pour ces programmes baisseront par la suite après un an ou deux, quand ils auront joué leur rôle.

Les députés admettront qu'il y a vraiment trop d'impondérables pour que je puisse faire des prévisions précises quant au total des dépenses pour l'année. Compte tenu de ces réserves et de ces avertissements, je suis disposé à fixer le total des dépenses de l'État à environ 7,600 millions de dollars, y compris une somme de 755 millions pour la Caisse de sécurité de la vieillesse.

D'après les prévisions de recettes que j'ai exposées tantôt, cela signifie que, s'il n'y avait pas de changements importants au titre des impôts, nous accuserions, cette année, un déficit d'environ 720 millions de dollars. L'an prochain, le déficit pourrait être encore plus élevé.

Ce serait faire preuve d'irresponsabilité que de refuser de regarder les choses en face. Je le répète, le Canada commence à se remettre de la perte de confiance engendrée par la mauvaise gestion financière et économique du gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.

L'hon. M. Lambert: Vous souriez maintenant.

L'hon. M. Gordon: Non, je ne souris pas en disant cela. Je suis tout à fait sérieux. Or, l'expansion des affaires et la création de nouveaux emplois exigent essentiellement un regain de confiance en nous-mêmes et en notre pays, tant sur le plan intérieur qu'à l'étranger.

Je rappellerai aux honorables vis-à-vis que la confiance n'est pas un élément sur lequel on peut tabler ou qu'on peut mesurer de façon tangible; c'est plutôt un état d'esprit, un phénomène d'ordre psychologique. Cette reprise peut être vouée à l'échec si nous ne prenons pas des mesures énergiques et positives afin de réduire quelque peu nos déficits budgétaires.

Les députés verront d'après l'exposé que je viens de faire des problèmes auxquels nous faisons face et de l'état de nos finances que nous évoluons dans un couloir très étroit. Cela signifie, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas le choix, que nous devons analyser notre structure fiscale non seulement aux fins d'encourager l'embauche et le progrès industriel, mais aux fins de trouver de nouvelles sources de revenus.

Un examen de notre régime fiscal démontre sans l'ombre d'un doute que les impôts sont déjà très élevés, mais que les recettes fiscales sont toujours inférieures au montant des dépenses nécessaires. L'examen démontre en outre, ce que nous savons tous d'ailleurs, que

notre régime fiscal est démodé, qu'il est trop complexe et qu'il comporte un nombre alarmant d'échappatoires.

La Commission royale d'enquête sur la fiscalité fait un examen des plus sérieux de l'ensemble de ce domaine, et cet examen, j'en suis sûr, donnera les résultats les plus utiles. La Commission ne comptait pas présenter son rapport au gouvernement avant 1965. J'ai discuté de la chose avec le président et, vu l'urgence du problème, il a promis de reviser l'ordre des travaux de sa commission et de présenter son rapport vers la fin de 1964. Toutefois, il nous est impossible d'attendre même jusque-là pour amorcer la modification de notre régime fiscal. Je proposerai certains changements ce soir, et j'espère en présenter bon nombre d'autres lors de mon prochain exposé budgétaire.

Je vais résumer certaines propositions que j'exposerai à la Chambre ce soir.

Afin d'encourager l'emploi en stimulant les dépenses d'équipement du secteur privé, dont le rythme a ralenti de façon si marquée ces six dernières années, je proposerai de nouvelles et importantes concessions fiscales. Dès l'entrée en vigueur de ces dispositions, les nouvelles entreprises de fabrication et de transformation, implantées dans les régions caractérisées par le ralentissement de l'activité économique, bénéficieront d'une exemption d'impôt sur le revenu durant leurs trois premières années d'existence. Je proposerai également que ces entreprises soient autorisées ensuite à amortir en deux ans à peine le coût des machines et équipement neufs qui, autrement, seraient assujettis aux dispositions relatives à la classe 8. Je proposerai également que tout contribuable soit autorisé à amortir le coût des bâtiments neufs érigés dans les régions caractérisées par le ralentissement de l'activité économique, à raison de 20 p. 100 par année, ce qui représente un amortissement complet en cinq ans à peine.

Si pareilles mesures ne parviennent pas à stimuler très nettement l'activité dans les provinces atlantiques et en d'autres régions où l'économie est en perte de vitesse, j'ignore à quoi il faudrait recourir. Elles sont sûrement de nature à pousser de nouvelles industries à s'y implanter.

Je propose en outre qu'à partir de ce soir, les entreprises de fabrication et de transformation du pays tout entier soient autorisées à défalquer, dans le calcul de l'impôt, l'amortissement sur les avoirs neufs qui, autrement, seraient assujettis aux dispositions relatives à la classe 8, soit à raison de 50 p. 100 par année selon la méthode d'allocation uniforme. En vue d'encourager les Canadiens à accroître leur part de propriétaire dans les entreprises ce privilège ne sera accordé qu'aux

[L'hon. M. Gordon.]

résidents canadiens ou aux sociétés dont 25 p. 100 des actions sont détenues par des Canadiens. Ainsi, monsieur l'Orateur, les entreprises de fabrication et de transformation dont les actions sont détenues dans une proportion minimum raisonnable par des Canadiens pourront, du point de vue fiscal, amortir le coût de leurs machines et équipement neufs en deux ans seulement.

Les mesures que je viens de décrire ont pour but de relancer immédiatement l'activité économique. Par conséquent, pour s'en prévaloir, les entreprises devront démontrer que, dans les 24 mois à partir de la mise en vigueur des dites mesures, elles se sont fondées ou ont acquis de nouveaux avoirs.

Les stimulants que je viens de décrire vont remplacer trois autres mesures, adoptées au cours des deux dernières années et demie. On les trouve à l'article 40A de la loi de l'impôt sur le revenu, qui porte sur les ventes accrues et qui a soulevé une discussion si animée ici même l'automne dernier, et dans les règlements de l'impôt sur le revenu 1108 et 1109 concernant les nouveaux produits ainsi que les programmes de réoutillage et de modernisation. Je propose que soit abrogé l'article 40A dans la mesure où il vise l'année 1964 et les années fiscales subséquentes. Par ailleurs, les mesures que comportent les deux Règlements que j'ai déjà cités et qui doivent expirer d'ici douze mois, ne seront pas renouvelées.

Je voudrais maintenant dire un mot d'autres propositions fiscales de deux catégories. L'une vise à faire disparaître les échappatoires ou à améliorer d'autre façon l'actuelle structure fiscale; l'autre tend à supprimer certaines anomalies.

Il y a d'abord les mesures visant à combler les lacunes, à faire disparaître les échappatoires et à contrecarrer quiconque cherche à éluder l'esprit de la loi sur l'impôt. Cette proposition a un double but: l'un est d'accroître nos recettes et l'autre d'atténuer le sentiment bien légitime d'injustice et de frustration qu'éprouvent les contribuables qui ne peuvent ou ne veulent instituer de longues et souvent coûteuses procédures dans le dessein de se soustraire à certains impôts.

Nous nous préoccupons surtout de la façon dont certains contribuables semblent pouvoir manger, boire et recevoir avec prodigalité en recourant à la disposition relative aux frais afférents à l'entreprise, mais dont une bonne partie provient des recettes publiques. Le gouvernement donne ordre au ministère du Revenu national d'appliquer plus rigoureusement la loi et de faire respecter les règlements coûte que coûte. Nous avons l'intention de poursuivre constamment cet objectif. Les députés conviennent, j'en suis sûr, que tout abus des «frais afférents à l'entreprise» est

injuste envers ceux qui ne recourent pas à de telles pratiques. Il faut y mettre fin.

J'aurai un changement précis à proposer, dans la loi de l'impôt sur le revenu, en vue d'en resserrer l'application d'une manière générale à l'égard des frais d'exploitation. Jusqu'à présent, un petit nombre de contribuables ont pu s'acheter des voitures coûteuses, quitte à récupérer une bonne partie du prix d'achat aux dépens du revenu de l'État. Je vais donc proposer une mesure qui vise à rendre inadmissible le dégrèvement entier relatif au prix de revient initial de toute voiture particulière acquise après ce soir au coût de plus de \$5,000. Je compte que la mesure va accroître la demande pour les automobiles de prix moindre, dont la plupart se fabriquent au Canada, ce qui donne du travail à notre main-d'œuvre.

Un autre genre d'échappatoire dont se soucie particulièrement le gouvernement, c'est la prolifération de méthodes qui consistent à faire passer des revenus non répartis d'une corporation aux mains des actionnaires sans paiement d'impôt. Pareil abus, qui porte sensiblement atteinte au Trésor public, s'est généralisé ces dernières années. Il est temps d'y mettre fin.

Par conséquent, je propose que, à compter de ce soir, une modification à la loi de l'impôt sur le revenu autorise le ministre du Revenu national à examiner ce qu'on est convenu d'appeler les transactions de «dépouillement de dividendes» (*dividend stripping*) et de juger qu'en de tels cas les actionnaires ont bel et bien reçu des dividendes.

Pour faire disparaître un autre moyen de se soustraire au paiement de l'impôt, je propose en outre l'abrogation, dès ce soir, de l'article 18 de la loi de l'impôt sur le revenu. Cet article, qui porte sur la convention de bail avec option ou autres arrangements semblables, a provoqué des abus répétés en permettant qu'on donne, en vue de se soustraire à l'impôt, un aspect manifestement déformé aux conventions de location. Le comité conjoint de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés nous a exhortés à prendre des mesures à ce propos.

Encore en vue de supprimer des échappatoires, j'ai une modification à proposer afin d'empêcher qu'une société qui a subi des pertes soit rachetée pour qu'on puisse déduire ces pertes du revenu d'une autre entreprise.

Je vais également proposer de modifier la pratique concernant certaines conventions de rentes qui sont converties en argent comptant et qui comportent des options de règlement autres que la rente viagère, afin que, à l'égard de tout marché semblable conclu après ce soir, tout l'intérêt que rapporteront les

fonds investis soit assujéti à l'impôt. Je tiens à préciser que cela n'aura pas d'effet rétroactif.

Pour ce qui est maintenant de la suppression des anomalies et des anachronismes, le gouvernement présente un certain nombre de propositions.

Le droit d'accise sur l'exportation d'énergie électrique aurait dû disparaître il y a longtemps. Nous proposons qu'il soit aboli à la fin du mois.

L'assiette de la taxe de vente grevant l'essence doit être modifiée. Les grossistes en ce domaine étant à peu près disparus, l'escompte de quelque 25 p. 100 qui existe depuis nombre d'années sur le marché du gros, aux fins de l'impôt, n'a plus sa raison d'être. Cet escompte une fois éliminé, nos recettes vont peut-être augmenter de 25 millions de dollars en année pleine, dont 7 millions seront affectés à la Caisse de sécurité de la vieillesse et le reste versé au compte du revenu général.

Il y a aussi une modification à apporter à la taxe sur les marchandises refaites ou remises à neuf. La production de marchandises à partir de pièces ou de matériaux usagés, avec ou sans nouveaux éléments, a fort augmenté ces derniers temps. Ces marchandises font la concurrence à des produits semblables fabriqués avec des matériaux neufs. C'est dire qu'elles devraient être également assujétiées à la taxe de vente. Par conséquent, au nom de mon collègue le ministre du Revenu national, je viens annoncer que son ministère entend examiner attentivement les affaires de ceux qui s'adonnent à une telle activité et que, au besoin, c'est aux termes de la loi sur la taxe d'accise qu'il va leur octroyer un permis.

Je propose en outre qu'il soit permis aux sociétés qui transportent par pipe-lines le pétrole ou le gaz de déduire de leur revenu leurs frais d'exploration ou de forage en ce qui concerne le pétrole, le gaz ou les minéraux. Pareille concession ne manquera pas de stimuler avantageusement les travaux d'exploration et de faire la place plus large aux Canadiens au sein de cette industrie essentielle qui, aujourd'hui, est en majeure partie aux mains d'étrangers.

Je vous ferais maintenant part de certains changements apportés au tarif des douanes. Il y a des augmentations et des réductions, mais dans l'ensemble les réductions l'emportent.

Je ferai plusieurs propositions relatives aux textiles, dont les deux plus importantes donnent suite aux recommandations formulées par la Commission du tarif dans ses trois derniers rapports sur la question. Ces propositions comporteront des augmentations ainsi que des diminutions de droits de douane

et permettront de moderniser et de simplifier la liste du tarif dans ce domaine. Elles seront donc utiles aux producteurs canadiens de textiles.

Les propositions dont je viens de parler comprennent aussi certaines concessions compensatoires à l'égard de produits autres que les textiles, qui ont résulté de nouvelles négociations en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Je proposerai également un ensemble varié d'autres modifications tarifaires prévoyant des réductions de taux ou représentant de simples changements techniques. Je proposerai encore que soit maintenu par disposition statutaire le niveau des exemptions de droits de douane accordées aux touristes canadiens rentrant de l'étranger, qui avait été établi à titre extraordinaire en juin dernier.

Avant de quitter le domaine des douanes, j'ai encore un mot à dire à propos des surtaxes imposées en juin dernier. Comme je l'ai déclaré à la Chambre le 21 mai, on a mis en doute la légalité du décret sur les surtaxes à l'importation, et l'affaire est actuellement pendante. Cela pose un problème ardu. Dans bien des cas ceux qui ont payé les surtaxes et pourraient maintenant avoir le droit de réclamer un remboursement si l'on constatait que le décret était invalide, ont inclus le montant en cause dans le prix demandé à leurs clients. Ces clients, à leur tour, peuvent avoir fait porter par leurs clients à eux le poids des surtaxes, et ainsi de suite. Ainsi que je le disais dans ma déclaration, il serait impossible de démêler une situation aussi enchevêtrée. Aussi proposerai-je une mesure législative touchant le décret sur les surtaxes, dont l'effet principal sera d'empêcher une tentative globale d'obtenir le remboursement des sommes payées en fait par des personnes qui ne sont plus identifiables.

Je voudrais maintenant proposer un certain nombre de mesures reliées aux investissements étrangers au Canada.

Plus tôt dans la soirée, j'ai parlé de la nécessité d'un afflux constant de capitaux étrangers. Pour faciliter la vente de titres et d'obligations à certains capitalistes étrangers, je proposerai qu'on donne au ministre du Revenu national le pouvoir de délivrer à toute banque, société ou société de fiducie non-résidentes et exemptes d'impôt sur le revenu dans leur pays de résidence, un certificat d'exemption de l'impôt de retenue sur l'intérêt que portent les obligations et débiteures émises après ce soir.

Afin d'encourager une association de plus en plus étroite entre les capitalistes canadiens et non résidents dans les entreprises canadiennes, je propose quelques modifications au régime de l'impôt de retenue à l'égard des

dividendes payés à l'étranger. Ces modifications n'entreront pleinement en vigueur qu'après une période de trois ans et demi. Nous aurons ainsi amplement le temps de réviser un certain nombre de nos traités fiscaux avec d'autres pays, révision qui en certains cas s'impose depuis longtemps. Cela laissera aussi aux intéressés toute latitude voulue pour juger de la situation et prendre des décisions à leur heure, sans se sentir aucunement pressés d'agir.

Les députés savent que depuis 1960, nos impôts de retenue sont de 15 p. 100 sur les dividendes payés à tous les non-résidents, sauf les modifications apportées par des traités fiscaux. Avant 1960, le taux de ces impôts était fonction du degré de participation étrangère dans les entreprises en cause.

Je propose d'apporter deux modifications aux impôts de retenue sur les dividendes versés aux non-résidents: une augmentation et une diminution. A compter de ce soir, un nouveau taux réduit, de 10 p. 100, s'appliquera lorsque l'entreprise qui paie le dividende est détenue en intérêt bénéficiaire par des résidents canadiens dans une proportion de 25 p. 100 ou plus. A partir du 1^{er} janvier 1965, un taux accru, de 20 p. 100, s'appliquera aux dividendes versés par d'autres entreprises, y compris les filiales appartenant entièrement à des sociétés étrangères.

Si, avant janvier 1967, une société parvient à porter de moins de 25 p. 100 à plus de 25 p. 100 la part de propriété des Canadiens dans son entreprise, elle aura droit au remboursement d'une partie de l'impôt de retenue imposé aux non-résidents. Un non-résident qui peut démontrer qu'il a payé l'impôt recevra un remboursement, sans intérêt, jusqu'à concurrence de l'écart entre les taux de 15 ou 20 p. 100 et celui de 10 p. 100.

Afin que personne ne puisse tirer profit de cette annonce, un impôt de 5 p. 100,—la différence entre le taux actuel de 15 p. 100 et le taux projeté de 20 p. 100,—sera prélevé sur le montant des augmentations de dividende, versées après ce soir et avant le 1^{er} janvier 1965, par des sociétés dont moins de 25 p. 100 des actions appartiennent à des Canadiens. Il s'agit d'un impôt spécial que devra payer la société et non le bénéficiaire du dividende. Nous projetons aussi d'assujettir, à compter de ce soir, les honoraires versés à des administrateurs non-résidents à l'impôt de retenue de 15 p. 100.

Comme je l'ai déjà indiqué, le présent gouvernement a décidé d'encourager les étrangers à investir dans de nouvelles entreprises canadiennes dont la propriété serait partagée avec des résidents canadiens. Ce genre d'investissements est d'une grande importance pour le Canada mais, à notre avis,

la mainmise de non-résidents sur les entreprises canadiennes établies est rarement à l'avantage de l'économie canadienne. Nous proposerons donc l'imposition d'une taxe sur certaines ventes qui pourraient contribuer à ces mainmises. Nous proposerons que, à compter de ce soir, une taxe de 30 p. 100 soit imposée sur certaines ventes, effectuées par des résidents canadiens à des non-résidents ou à des sociétés dominées par des non-résidents, d'actions de sociétés canadiennes inscrites à une bourse canadienne. Cette taxe ne sera pas applicable lorsque les ventes en question seront effectuées de façon normale dans une bourse canadienne et pourvu que ces ventes ne soient pas comprises dans celles d'un seul vendeur dont les ventes, ce jour-là, dépassent \$50,000. A compter de ce soir, nous proposons également qu'une taxe de vente de 30 p. 100 soit imposée lorsqu'une compagnie canadienne inscrite vend la totalité ou la presque totalité de ses avoirs à un non-résident ou à une société dominée par un non-résident.

Il est à remarquer que cette taxe s'applique uniquement aux actions de sociétés publiques inscrites. Nous étudions actuellement certaines mesures de taxation qui s'appliqueront à toutes les sociétés canadiennes, y compris les sociétés privées; nous pourrions en discuter avec les provinces en temps et lieu. Je compte qu'il ne se produira aucune vente massive d'entreprises canadiennes à des non-résidents afin d'échapper aux mesures complémentaires dont j'ai parlé, étant donné que le gouvernement a clairement manifesté son antipathie à l'égard de telles ventes.

Les principaux projets d'imposition que je présenterai maintenant à la Chambre au nom du gouvernement s'appuient sur un certain nombre de principes directeurs. En premier lieu, il faut que l'imposition assure des recettes suffisantes pour permettre au gouvernement d'améliorer sensiblement l'équilibre budgétaire. Vu que les déboursés accrus à l'égard de certains nouveaux programmes seront réduits ou abolis d'ici deux ou trois ans, il est aussi possible de prévoir certaines recettes exceptionnelles.

Nous avons de bonnes raisons d'augmenter la taxe de vente de fabricants plutôt que l'impôt sur le revenu, afin d'obtenir les recettes supplémentaires dont nous avons besoin. Certes, les impôts ne sont jamais populaires, mais on constate que, dans un certain nombre de pays, les impôts indirects comme la taxe de vente sont maintenant envisagés d'un œil plus favorable que par le passé, dans bon nombre de pays. A cet égard, je dirai simplement aux honorables députés que j'ai examiné avec infiniment de soins les barèmes d'impôts sur le revenu et que,

étant donnée l'augmentation du coût de la vie au cours des dernières années, je n'ai pas jugé bon d'augmenter l'impôt sur le revenu des petits salariés. Si l'on avait augmenté même de 10 p. 100 l'impôt sur le revenu de tous les groupes de salariés touchant un traitement supérieur à \$4,000, les recettes recueillies n'auraient pas été suffisantes pour répondre aux fins envisagées. En outre, j'ai été séduit par les raisonnements favorables à cette façon d'agir plutôt qu'à une autre augmentation de l'impôt sur le revenu.

La taxe de vente de fabricant ne vise pas les exportations, mais elle frappe les importations au même titre que les produits domestiques. Par conséquent, elle ne nuit pas à nos échanges commerciaux comme le font certaines autres taxes. Toutefois, il existe beaucoup de mécontentement par suite du traitement de faveur dont jouissent certains secteurs de l'industrie qui ne sont pas soumis à cette taxe.

Par conséquent, nous demandons à la Chambre d'apporter à la loi des modifications qui ne changeront pas le taux d'imposition ni les exemptions visant les principales denrées alimentaires. C'est grâce à ces exemptions que l'impôt ne devient pas un fardeau injuste pour les personnes à faibles revenus.

Cependant, nous demandons à la Chambre de supprimer, à compter de ce soir, les exemptions relatives aux matériaux de construction, ainsi qu'aux machines et à l'équipement de production sauf si ces articles servent à la pêche et à l'agriculture. Cette mesure permettra d'accroître les recettes de 170 millions de dollars au cours de la présente année financière et d'environ 360 millions en 1964-1965. Ces sommes comprennent des augmentations des recettes de la Caisse de sécurité de la vieillesse se chiffrant à 45 millions cette année et à 100 millions l'an prochain. Cela permettra à la Caisse de sécurité de la vieillesse, qui doit actuellement une somme considérable au Fonds du revenu consolidé, d'éviter les déficits au cours des années à venir.

Le gouvernement tient absolument à s'assurer que le retrait de l'exemption de la taxe de vente sur les matériaux de construction ne sera pas défavorable à ceux qui achètent des maisons aux termes de la loi nationale sur l'habitation. En conséquence, mon collègue, le ministre du Revenu national (M. Garland), m'a autorisé à annoncer qu'il proposera à la Chambre de modifier la loi nationale sur l'habitation de façon à réduire le versement initial exigé en ce qui concerne les prêts hypothécaires consentis aux termes de cette loi. Ces prêts seront accrus de façon à couvrir 95 p. 100 des premiers \$13,000 au lieu des premiers \$12,000 de la valeur d'une maison, et le montant maximum des prêts

sera porté de \$14,900 à \$15,600. En outre, le taux d'intérêt des prêts consentis aux termes de la LNH est ramené sur-le-champ de $6\frac{1}{2}$ p. 100 à $6\frac{1}{4}$ p. 100; je suis heureux de pouvoir dire que cette mesure est conforme aux récents changements apportés aux autres taux d'intérêt.

J'ai mentionné, ce soir, quatre mesures touchant les logements à prix modiques. Il y a entre autres la suppression de l'exemption de la taxe de vente sur les matériaux de construction, la réduction des acomptes aux termes de la LNH, l'abaissement du taux hypothécaire et le programme visant à encourager la construction de maisons durant les mois d'hiver. Il s'ensuivra que l'acompte à payer lors de l'achat des maisons à prix modiques baissera sensiblement, alors que les mensualités exigées pour donner suite à un achat s'élèveront, quoique très légèrement. Ces mesures auront pour résultat général d'encourager la construction et l'accès à la propriété de maisons.

Le gouvernement a tenu compte des répercussions que pourrait avoir, sur les entreprises exécutant des travaux à forfait, la suppression de l'exemption de la taxe de vente. Les contrats forfaitaires sont fréquents dans l'industrie de la construction et les montants en cause sont souvent considérables. Un dégrèvement sera accordé dans les cas où un fabricant ou un entrepreneur ne peut, aux termes d'un contrat, inclure la nouvelle taxe dans le prix de vente.

La plus importante source de revenu que nous exploiterons à titre exceptionnel a trait à l'impôt sur le revenu des sociétés. Il est souhaitable que les sociétés acquittent leur impôt sur le revenu au fur et à mesure de leurs rentrées, dans une plus grande proportion qu'elles ne le font actuellement.

Les particuliers sont tenus d'acquitter leur impôt sur le revenu par déductions à la source ou par versements trimestriels commençant en mars. En outre, ils sont tenus de présenter leur rapport d'impôt définitif et de verser leur paiement final dans les quatre mois qui suivent la fin de l'année civile.

Les sociétés constituées, d'autre part, ne commencent leurs versements qu'au septième mois de leur année financière et ne sont tenues de présenter leur rapport définitif que dans les six mois qui suivent la fin de leur année financière. Cette disparité de traitement n'est pas du tout motivée. Nous proposons donc que les sociétés soient tenues de verser leurs impôts deux mois plus tôt. Cela signifie que le délai pour le dépôt des déclarations définitives pour les sociétés sera la même que pour les particuliers. Ce changement se fera par

étapes au cours de deux ans et des règles spéciales s'appliqueront à la période de transition.

Cette mesure rapportera environ 220 millions de dollars de recettes exceptionnelles dont environ 20 millions iront à la Caisse de sécurité de la vieillesse pour les années financières 1964-1965 et 1965-1966. Un avantage permanent qui découlera de cette initiative, c'est qu'à l'avenir les recettes provenant de l'impôt sur les revenus des sociétés—dorénavant payable à une date plus rapprochée du moment où ces revenus ont été réalisés—refléteront plus rapidement les conditions économiques.

Je voudrais intercaler ici un tableau résumant les changements que j'ai proposés en matière de revenus. Les estimations visent l'accroissement net prévu pour le reste de l'année financière ainsi que pour l'année pleine qui suivra. Ces estimations révèlent un accroissement net des recettes qui s'élève à 155 millions cette année et à 455 millions en 1964-1965.

Changements estimatifs dans les recettes fiscales budgétaires et les recettes au titre de la sécurité de la vieillesse qui découleraient des modifications fiscales proposées

(en millions de dollars)

	Année fiscale 1963-1964	Année fiscale 1964-1965
Augmentations:		
Accélération des paiements d'impôt par les sociétés	\$—	\$165
Modifications du taux de l'impôt de retenue (net)	—	5
Modifications à la taxe de vente	185	385
	<u>185</u>	<u>555</u>
Diminutions:		
Encouragements à la fabrication et à la transformation	30	100
Accroissement net des recettes:	<u>155</u>	<u>455</u>

Je voudrais également intercaler ici un tableau qui donne succinctement les recettes, les dépenses et le déficit révisés pour la présente année financière, compte tenu de toutes les modifications que j'ai proposées.

Vous constaterez par le tableau que le chiffre modifié du déficit, qui comprend les chiffres budgétaires et ceux qui ont trait à la Caisse de sécurité de la vieillesse, s'élève à 565 millions comparativement à 752 millions l'an dernier, soit une diminution de près de 200 millions. Les honorables députés conviendront, j'en suis convaincu, que c'est là un progrès marquant dans la bonne voie. Faire davantage cette année ne serait pas

sage, étant donné l'état actuel de l'économie. Faire moins dénoterait un manque de sérieux.

Excédent (déficit) estimatif des comptes budgétaires et de la Caisse de la sécurité de la vieillesse pour l'année financière 1963-1964
(en millions de dollars)

	Avant les modifi- cations fiscales	Augmen- tation d'impôt	Esti- mations révisées
Comptes budgétaires:			
Dépenses	\$ 6,845		\$ 6,845
Recettes	6,150	\$ 110	6,260
Déficit estimatif	(695)		(585)
Caisse de sécurité de la vieillesse:			
Dépenses	755		755
Recettes	730	45	775
Excédent (déficit) estimatif	(25)		20
Total (déficit) esti- matif	<u>\$ (720)</u>		<u>\$ (565)</u>

En plus du déficit de 565 millions que je viens de signaler, il y a d'autres besoins en espèces dont il faudra tenir compte. Il s'agit de dépenses en espèces sous forme de prêts, d'investissements ou d'avances à la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la Société du crédit agricole, à la Société sur l'assurance des crédits à l'exportation, aux chemins de fer Nationaux du Canada et à la Société Air-Canada à des fins d'équipement, à la Caisse d'assurance-chômage ainsi qu'à l'égard de l'Office proposé de développement et de prêts municipaux.

Il y a également des avances en espèces consenties jusqu'ici au Fonds du change qui dépassent légèrement 100 millions, mais ne comprennent pas une estimation des fluctuations futures et imprévisibles du Fonds du change.

Il y aura, bien entendu, des recettes non budgétaires qui contrebalanceront les dépenses en espèces non budgétaires. Cette année, ces recettes comprendront un poste extraordinaire de 109 millions provenant de la vente des biens de la *Northern Ontario Pipeline Crown Corporation*. Compte tenu de ces recettes, nos besoins nets non budgétaires en espèces pour l'année financière en cours seront vraisemblablement de l'ordre de 285 millions. Nos besoins nets budgétaires et non budgétaires en espèces à l'égard de 1963-1964 sont donc évalués à environ 850 millions.

Tout au cours du présent exposé budgétaire, monsieur l'Orateur, j'ai répété maintes fois que le chômage représente le plus grave problème que nous ayons à envisager sur le

plan national. Or, avant de terminer, je voudrais mentionner encore une fois quelques-unes des mesures destinées à remédier à ce problème.

La méthode à long terme la plus efficace que l'on puisse opposer au chômage consiste dans l'expansion de l'industrie et de la production industrielle au Canada. J'ai parlé du ministère de l'Industrie, que l'on se propose d'établir, et de l'Agence de développement régional qui en fera partie. J'ai dit ce que ce nouveau ministère accomplira en s'efforçant de stimuler la production au Canada.

J'ai parlé des dispositions qui seront prises en vue de renforcer l'Office d'expansion économique de la région atlantique et l'Office projeté de développement et de prêts municipaux. J'ai parlé d'une série de dispositions en vue de favoriser l'expansion et la croissance industrielles grâce à des incitations d'ordre fiscal. J'ai parlé de l'expansion du programme des travaux d'hiver dans les municipalités. J'ai parlé des mesures destinées à stimuler l'emploi dans l'industrie du bâtiment grâce à une réduction de la mise de fonds pour la construction d'une maison entreprise en vertu de la loi nationale sur l'habitation, et à des dispositions en vue de favoriser la construction de logements au cours de l'hiver. Je vous ai parlé de l'amplification du programme de formation professionnelle, et d'un nouveau programme de formation à l'intention des personnes qui risquent de perdre leur emploi par suite de transformations des structures industrielles. Je vous ai parlé, en outre, d'un nouveau programme qui visera à favoriser l'emploi et la formation des personnes de plus de quarante-cinq ans, réduites au chômage depuis quelque temps déjà.

Je ne doute pas que cette attaque sur plusieurs fronts contre le chômage se révélera efficace. Je le répète, notre économie progresse et ce progrès se poursuivra vraisemblablement l'an prochain. On peut prévoir un accroissement sensible des placements dans le secteur des affaires. Comme je l'ai déclaré, c'est un peu un effet du climat de confiance qui règne à la suite des dernières élections et de la perspective d'un retour à une politique résolue et prévoyante de la part du gouvernement.

Qu'il me soit permis de dire, en terminant, que je n'ai pas tenté de sous-estimer ni de dissimuler les divers problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Mais leur discussion

m'a rendu conscient de la force de notre pays et de ses immenses virtualités. J'ai exposé nos problèmes, tout en étant persuadé que pour les surmonter, il nous faudra y faire face avec hardiesse et détermination.

Notre programme financier n'est pas formulé dans un esprit de suffisance. En présentant nos propositions d'ordre financier, nous avons envisagé hardiment les réalités qui nous entourent. Nous avons présenté un programme solide, sur le plan fiscal, en vue de réduire le chômage et de ramener la prospérité.

Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons entrepris, mes collègues et moi, d'exposer à la population les faits tels qu'ils sont. Nous avons dit—et le premier ministre, pour sa part, l'a répété maintes fois—que s'il nous fallait prendre des décisions difficiles et désagréables, nous n'hésiterions pas à le faire. Un certain nombre de ces décisions ont été annoncées ce soir. Elles ont été prises avec la conviction que la Chambre les appuiera. Elles ont été prises avec l'espoir que la population du Canada leur accordera son appui. Et elles ont été prises avec l'assurance que tous ensemble, en envisageant l'avenir avec fermeté et courage, nous parviendrons à rétablir la prospérité et la sécurité pour nous, pour nos enfants et pour le pays tout entier.

Je vais déposer maintenant, monsieur l'Orateur, toutes les résolutions budgétaires dont j'ai fait mention, ainsi que certaines propositions qui ne sont pas formulées de façon précise dans le présent exposé.

RÉSOLUTIONS

La loi de l'impôt sur le revenu

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que, à l'égard de nouveaux biens susceptibles de dépréciation et compris dans une catégorie prescrite acquis au cours de la période de 24 mois commençant le 14 juin 1963, les allocations du coût en capital sont calculées selon la méthode de l'allocation uniforme à un taux prescrit n'excédant pas 50 p. 100 par année d'imposition en vue d'une entreprise de fabrication ou de transformation au Canada et si ledit contribuable est

a) un particulier qui a résidé au Canada pendant une période d'au moins 183 jours durant l'année, ou

[L'hon. M. Gordon.]

b) une corporation qui, au dernier jour de l'année, était une corporation présentant un certain degré de propriété et de contrôle canadiens et, aux fins du présent alinéa,

c) une corporation présentant un certain degré de propriété et de contrôle canadiens à un moment donné si, pendant toute la période de 60 jours précédant immédiatement ce moment, elle remplissait les conditions suivantes:

(i) la corporation résidait au Canada,

(ii) au moins 25 p. 100 de ses actions délibérantes appartenaient en usufruit à une ou plusieurs personnes résidant au Canada, à une ou plusieurs corporations contrôlées au Canada, ou à une combinaison des deux, et

(iii) si 51 p. 100 au moins de ses actions délibérantes n'appartenaient pas en usufruit à une ou plusieurs personnes résidant au Canada, à une ou plusieurs corporations contrôlées au Canada, ou à une combinaison des deux, le nombre des administrateurs de la corporation qui résidaient au Canada et que la corporation n'employait pas à d'autres titres qu'à celui d'administrateurs n'était pas moindre que la proportion du nombre total des membres du conseil d'administration de la corporation que l'ensemble des actions délibérantes de la corporation appartenant en usufruit à des personnes résidant au Canada et à des corporations contrôlées au Canada représente par rapport à l'ensemble des actions délibérantes en circulation de la corporation; et

d) une corporation est contrôlée au Canada à un moment donné si, à ce moment-là, elle répond aux conditions suivantes:

(i) la corporation réside au Canada,

(ii) au moins 51 p. 100 de ses actions délibérantes appartiennent en usufruit à une ou plusieurs personnes résidant au Canada, à une ou plusieurs corporations contrôlées au Canada, ou à une combinaison des deux.

2. Qu'un contribuable dont l'entreprise dans une région prescrite du Canada a été déclarée nouvelle entreprise de fabrication ou de transformation dont les opérations commerciales ont commencé dans la période de 24 mois à partir de la date où tout texte législatif fondé sur le présent alinéa a été sanctionné est exempté de l'impôt sur le revenu provenant de cette entreprise pour une période de 36 mois à partir de la date certifiée comme étant la date du début des opérations, et que le taux des allocations du coût en capital à l'égard des nouveaux biens susceptibles de dépréciation et compris dans